

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3728

présenté par
Mme Perrine Goulet et M. Berrios

ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.